

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-4/10

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CALVET Jean

---

**OBJET :** Attribution de subventions à des associations pour aider à l'accompagnement des familles dans le cadre de la médiation familiale et du soutien à la parentalité adoptive

Diverses associations oeuvrent à la restauration des liens sociaux et familiaux au service de la population seine-et-marnaise la plus fragile. Ces structures proposent des lieux d'accueil neutres et sécurisants permettant de recevoir les parents entre eux ou des parents et des enfants, afin de favoriser les temps d'échange et de rencontre, et d'aider à comprendre et apaiser des conflits culturels et familiaux. Certaines associations soutiennent les parents postulants à l'adoption. Des subventions, pour un montant total de 46 800 €, sont proposées pour ces associations qui effectuent un travail d'accompagnement complémentaire à celui réalisé par les services départementaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 4/05 en date du 29/01/2010, relative à la protection de l'enfance,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Considérant la contribution apportée par ces associations à la mise en œuvre des politiques départementales et le nombre de Seine-et-Marnais bénéficiaires de leur action,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2010 aux associations suivantes :

ADEPAPE :.....	16 000 €
CERAF-MEDIATION .....	8 000 €
EFA :.....	3 500 €
TRAIT D'UNION.....	1 000 €
C.L.E.F.....	6 300 €
LE FIL D'ARIANE.....	5 000 €
MAISON DE LA FAMILLE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU.....	6 000 €
UN ENFANT UNE FAMILLE.....	1 000 €

Article 2 : Les crédits seront prélevés sur l'action « Prévention accueil parents-enfants » ; opération « Autres subventions / prévention enfance ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ